



News Release

Communiqué

N° 43

Le 25 février 1993

LE GOUVERNEMENT DÉPOSE LE PROJET DE LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a déposé aujourd'hui au Parlement un projet de loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

«Le gouvernement présente le projet de loi dès maintenant afin de permettre un examen et un débat en profondeur sur les clauses de l'Accord, a dit M. Wilson. Nous sommes persuadés qu'une analyse sérieuse et éclairée confirmera la place qui revient à cet instrument dans la stratégie économique du Canada.»

La présentation du projet de loi fait suite à de nombreuses audiences publiques, tenues dans toutes les régions du Canada par un sous-comité du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

Le projet de loi omnibus modifie 29 lois, dans beaucoup de cas pour étendre au Mexique les dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Les trois gouvernements se sont engagés à adopter les lois nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur de l'ALENA le 1^{er} janvier 1994, et ont déjà amorcé leurs procédures respectives d'approbation. Le gouvernement du Mexique a déposé le texte de l'Accord au sénat de son pays. Aux États-Unis, l'Administration a entamé dès le 18 septembre dernier les formalités d'approbation en donnant le préavis de 90 jours concernant l'Accord au Congrès, et est en pourparlers avec celui-ci sur la mise en oeuvre.